

DIRECTION DE LA SECURITE SANITAIRE

Gourbeyre, le 15 JUL. 2024

SANTE ET SECURITE DE L'ENVIRONNEMENT EXTERIEUR

Affaire suivie par : Marie-Anne PONS
Courriel : marie-anne.pons@ars.sante.fr
Tél. : 05 90 99 98 92
Fax : 05 90 99 64 99

Le Directeur Général de l'Agence de Santé de
Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

à

Madame le Maire
Hôtel de Ville
97190 – Gosier

Réf. : MAP/SSEE/N° 2024 *210*

Madame Le Maire,

Les résultats d'analyse des prélèvements de recontrôle effectués les 12 juillet 2024 sur les sites de baignade de l'Anse Tabarin, la Datcha, Anse Dumont, et Petit Havre ont permis de mettre en évidence que les eaux sont redevenues conformes aux normes en vigueur.

Entérocoques (ufc/100 mL)	Escherichia coli (ufc/100 mL)	Interprétation	résultat
---------------------------	-------------------------------	----------------	----------

Résultats obtenus	Entérocoques (ufc/100 mL)	Escherichia coli (ufc/100 mL)	Interprétation
Petit Havre	15	46	Bonne qualité
Tabarin	15	77	Bonne qualité
Anse Dumont	<15	15	Bonne qualité
La Datcha	<15	179	Qualité Moyenne
valeurs seuils	370	1000	

Je vous informe donc que les arrêtés d'interdiction peuvent être levés.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée

Le Directeur Général

Laurent LEGENDART

